

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ECOLE INMOTION STUDIO

Le règlement intérieur est valable pour chaque année scolaire de septembre à juillet de la saison concernée. Il est validé en version électronique ou est imprimé, lu et signé depuis le domicile du signataire s'il est en accord avec celui-ci et, remis en main propre au gérant de l'entreprise InMotion Studio SIRET 753 105 980 00019, domicilié au 4 avenue Pierre Durand 31470 Fonsorbes, (soit Melle Pipard Ellynn, diplômée d'état de professeur de danse délivré par le ministère de la culture et de la communication le 27 octobre 2010) ou à un des professeurs de l'équipe pédagogique qui le lui transmettra.

1. REINSCRIPTION / INSCRIPTION

Les réinscriptions s'effectuent à l'école en juillet et début septembre (dates/horaires communiquées sur les réseaux et groupe Whatsapp)

Les nouveaux élèves pourront s'inscrire APRES avoir fait un cours d'essai pendant la semaine de rentrée et pourront s'inscrire sur le samedi suivant sur les horaires communiqués

Pour se réinscrire / s'inscrire, merci de fournir :

- La fiche d'inscription fournie par l'école en version électronique, ou le cas échéant en version papier à la demande du Studio
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité concernée datant de moins de 3 mois (valable 2 ans)
- Le règlement intérieur à valider dans le formulaire d'inscription électronique ou à imprimer de chez vous daté et signé (à télécharger depuis le site de l'école www.inmotionstudio.fr)
- Les frais d'inscription (non remboursables), voir montant sur la feuille de [Tarifs 2023-2024](#)
- Le paiement de la carte ou de l'abonnement par chèque ou espèces uniquement

2. PAIEMENT

Le paiement se fait uniquement par chèque ou espèces. Les cours d'essai sont offerts sauf en pole dance et aérien, ils sont à régler **AVANT** le cours. L'école ne peut recevoir des chèques vacances ou coupon sport. La carte ou abonnement choisi doit être réglé **intégralement** le jour de l'inscription (échancier possible) par chèque à l'ordre d'InMotion Studio ou espèces.

Toutes cartes et tous abonnements commencés sont dûs dans leur totalité.

Les chèques seront encaissés même si l'élève ne se présente plus en cours sauf pour les motifs indiqués ci-dessous.

3. ABSENCE

L'élève doit se présenter au(x) cours choisi(s) en début d'année, le jour et heure du cours prévu à cet effet. Il ne sera pas autorisé de rattraper l'absence sur un autre créneau. Il ne peut se faire remplacer en cas d'absence par une personne autre sauf membre de la famille. Par respect, les absences seront prévenues par sms au maximum **AVANT MIDI (12h)** le jour du cours. Aucun remboursement ne pourra être accordé, hormis un certificat médical mentionnant l'arrêt de l'activité de plus de 3 mois (ou report) ou déménagement/mutation dans une autre région. Si un élève décide d'arrêter en cours d'année par manque de motivation, cela ne fera pas l'objet d'un remboursement. L'école se réserve le droit d'annuler ou modifier ou reporter les horaires de cours par manque d'effectif ou en cas de force majeure. En dessous de la moitié de la classe absente, le cours sera annulé ou reporté dans la mesure du possible. En cas d'absence du professeur, le plus souvent possible, il est remplacé ou le cours est reporté et non remboursé.

4. POLE DANCE ET AÉRIEN

Décharge sportive : l'élève déclare connaître les risques liés à la pratique de la pole dance, pole tissu et cerceau aérien. Il a été informé des règles de sécurité et s'engage à les respecter. Il déclare renoncer à tous les recours contre InMotion Studio. **Règles de sécurité** : ne pas monter sur les chaises/bancs/tabourets/barres/cerceaux sans la surveillance du professeur. Ne pas réaliser des figures non maîtrisées sans être paré par le professeur..

Les inscriptions aux cours sur le site web du studio (concerne cours ados/adultes d'1h30)

Créer son compte sur le site à partir de son smartphone.

S'inscrire / se désinscrire au MAXIMUM le jour J à MIDI (12h). Pour toutes annulations le jour J après 12h, le cours sera décompté.

Maintien du cours à partir de 4 inscriptions. Si le jour J avant midi, il n'y a que 3 inscriptions, le cours sera annulé à midi (12h)

Chaque carte est limitée dans le temps, il n'y aura pas d'exception pour les reporter, surtout pour les cartes de 30/35 qui devront être terminées au 30 juin maximum. Les cours restants seront perdus. Ils ne seront pas valables sur d'éventuels cours ou stages durant l'été.

5. PLANNING

Le planning est donné à titre indicatif lors des inscriptions mais il se peut que celui-ci soit modifié en tenant compte des inscriptions réelles effectuées

6. TENUE

Pole dance et pole tissu : short, brassière/débardeur, pieds nus – **pas de bijoux aux mains (même alliance afin d'éviter de rayer les barres et de se blesser)**. **Le professeur refusera l'accès au cours des personnes ne respectant pas cette disposition relative à ces bijoux.**

Cerceau aérien : legging, t-shirt couvrant bien le bas du dos et ventre – **pas de bijoux aux mains**

Danse et Pilates : Aucune tenue imposée si ce n'est qu'elle doit être assez près du corps, tissu souple, pieds nus ou chaussettes

Les cheveux doivent être attachés et éviter les bijoux volumineux

En cas de perte, d'oubli ou de vol, l'école de danse ne pourra être tenue responsable.

7. CONDUITE

Il sera apprécié de s'excuser et de prévenir les absences dès que possible par téléphone. Le professeur n'est responsable de l'élève que pendant l'heure de cours qu'il lui dispense. Les élèves doivent arriver 5 minutes avant le début des cours en tenue et coiffés. Les parents sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à la porte d'entrée afin de s'assurer de la présence du professeur. Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe. Il s'engage notamment à participer de façon assidue aux cours ainsi qu'aux séances de répétitions de spectacle pour lequel il s'est engagé (ou pas). Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à regarder les cours.

Les enfants en bas âge des élèves ne sont pas acceptés.

Les élèves et parents d'élèves sont invités à respecter les heures d'appel téléphonique et l'envoi de messages sms/whatsapp (lundi/mardi/jeudi/vendredi 10h/17h30) sauf en cas d'urgence.

8. SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

La fin de l'année scolaire se termine généralement par un spectacle organisé à l'initiative du professeur qui se déroule toujours le 1^{er} weekend de juillet. Ce spectacle est facultatif et seuls les élèves désireux d'y participer se produiront sur scène. Un bulletin de participation au spectacle vous sera remis début janvier et à remettre au professeur signé ou validé électroniquement fin janvier maximum. Les élèves souhaitant participer devront s'engager pour toutes les répétitions en studio et sur scène. Les absences répétées et/ou un comportement nuisible au groupe pourront entraîner l'exclusion.. Le spectacle est payant (gratuit pour les danseurs), le prix du billet d'entrée est fixé quelques mois avant le spectacle. Le coût costumes sera à la charge de l'élève ou du parent d'élève (à partir de 10€ et il dépasse rarement 50€). **Pour tout désistement courant mai et juin , l'école vous demandera la totalité des frais de costumes qui auront été engagés ainsi qu'un dédommagement de 30€.** Chaque année nous faisons face à ce comportement, un désistement engendre d'importantes modifications pour le groupe, mais pénalise aussi votre enfant engagé depuis le début d'année, ses camarades de classe ainsi que le travail de la chorégraphie créée soigneusement par le professeur. Veuillez respecter vos engagements svp. Pendant toute la durée du spectacle, tous les élèves et quel que soit leur âge, doivent rester en loge jusqu'au final du spectacle. Ils sont donc tous gardés et ramenés à leurs parents à la fin de celui-ci. L'accès aux loges est strictement interdit aux parents que ce soit pendant les répétitions ou les représentations.

9. RESPONSABILITÉ

L'école de danse ne pourra être tenue pour responsable en cas de vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents. A ce titre, les familles qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

10. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Lors de votre visite sur ce site internet ou en remplissant un formulaire, vous pouvez être amené(e) à nous communiquer volontairement des données personnelles, telles que : Nom, Prénom, Email, Téléphone, Profil et Adresse. Nous utilisons ces données uniquement au sein d'InMotion Studio, afin de vous contacter et de traiter vos demandes. Vous êtes informé(e) et vous validez manuellement la collecte de vos données personnelles lors de l'acceptation de ce Règlement Intérieur, en cochant une case dédiée dans un de nos formulaires ou sur le site internet, sans quoi vos données ne peuvent nous être transmises. Les informations que vous nous transmettez ne feront jamais l'objet d'une utilisation commerciale en dehors de la relation client établie à votre demande. A tout moment, vous avez la possibilité d'avoir accès et de modifier ces données en contactant le Studio.

Pour la version papier :

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Ecole de Danse InMotion Studio et m'engage à le respecter.

Date :

Signature de l'élève ou parent d'élève suivi de la mention « Lu et approuvé » :